

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 30 (1901)

Heft: 8

Rubrik: Assemblée générale de Cressier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1^{er} mars, remise des rapports d'arrondissement au rapporteur général ;

A la date du 10 mai, le travail de ce dernier doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*.

Le Comité a nommé une commission spéciale chargée d'étudier la question de la transformation de notre organe, commission composée du Bureau et de M. l'abbé Dessibourg, révérend Directeur de l'École normale ; puis il s'est ajourné à une très prochaine séance pour discuter les propositions de cette commission et le projet du fonds de secours. *Le Bureau.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRESSIER

Au moment où le dernier numéro du *Bulletin* sortait de presse, nous recevions un compte rendu, aussi complet qu'intéressant, de l'assemblée générale de Cressier.

Tout en remerciant l'auteur, nous croyons devoir en extraire le résumé de la discussion.

M. *Gremaud*, instituteur à Ponthaux, donne lecture des conclusions du remarquable rapport qu'il a présenté sur la question mise à l'étude par le Comité de la Société : *Organisation des jeux scolaires, de l'enseignement de la gymnastique et du chant, envisagés au point de vue de l'hygiène*. Ce rapport condense les travaux de 138 instituteurs ou institutrices.

La discussion est ouverte.

M. l'inspecteur *Gapany* a fort goûté la manière dont le rapporteur a parlé de l'éducation physique des femmes. « Cette éducation, est-il dit, a pour principal but la diminution de son irritabilité nerveuse. » Cette diminution aurait certainement pour conséquence un accroissement de la paix dans les futurs ménages. Les jeunes filles, aussi bien que les garçons, ont besoins d'être fortifiées par des exercices corporels ; mais il est une gymnastique où elles excellent sans enseignement spécial, c'est la gymnastique de la danse.

M. le préfet *Oberson* aurait voulu voir le rapporteur développer davantage le côté pratique de la question. Quels sont les jeux qu'il serait le plus utile de préconiser ? A quelles heures faut-il s'y livrer ? Combien de temps peut-on leur consacrer ? Ces questions ne sont pas résolues.

La course, avec but à atteindre, si elle est bien réglée, est un exercice attrayant et très salutaire. Le jeu des boules de neige offre, par contre, des dangers.

Nos jeunes gens ont un grand besoin de gymnastique ; ils y gagneraient l'allure aisée, la contenance correcte qui distinguent les paysans de certaines contrées de la France et que ceux-ci ont acquises par les exercices journaliers du service militaire.

Pour enseigner le chant il n'est pas nécessaire d'être artiste ; le bon vouloir et le goût peuvent souvent suppléer au talent. Le chant ennoblit l'âme et refoule les instincts pervers. Dans une société de

chanteurs on rencontre rarement des ivrognes et des individus tarés et abrutis. Il faudrait populariser dans nos campagnes les mélodies religieuses et patriotiques qui ont réjoui nos aïeux.

M. *Rosset*, instituteur à Prez, ne voit pas de bon œil la halle de gymnastique. Il rappelle l'expérience peu heureuse tentée, il y a quelque vingt ans, avec les engins en plein air. La nature offre aux campagnards mille occasions de développer leurs muscles et leurs forces. Il estime donc que la marche, les sauts, les exercices libres, en un mot, sont suffisants dans les écoles rurales.

Il exprime le vœu que la publication d'une méthode de chant vraiment fribourgeoise ne soit pas trop retardée. Le *Recueil* du Valais, malgré sa réelle valeur et les améliorations apportées à la nouvelle édition, n'est pas assez approprié à nos classes; il renferme nombre de morceaux dont l'étude offre de sérieuses difficultés.

M. *Giroud*, inspecteur scolaire, répond à cette objection en disant que le *Recueil* valaisan s'adresse non seulement aux écoles, mais encore aux familles et aux sociétés. Dans la nouvelle édition, on a donné plus d'extension aux exercices préliminaires. Ayons à cœur que nos jeunes gens puissent chanter à la caserne les chants appris sur les bancs de l'école. Pour cela il faut un choix convenable de chants patriotiques et non un recueil de mélodies enfantines.

M. *Roubaty*, instituteur à Matran, a pu constater qu'il existe dans notre canton des jeux grossiers, parfois même immoraux. Il appartient à l'instituteur de faire disparaître ces abus en donnant aux enfants le goût de jeux intéressants et hygiéniques et en participant aux récréations de ses élèves.

M. le doyen *Tschopp* insiste sur l'importance de la gymnastique. Nous cultivons beaucoup l'esprit, nous cherchons à développer les facultés de l'âme, mais nous oublions trop le corps. Les exercices physiques éveillent l'esprit et disposent à l'étude. Les instants libres, ceux du milieu de la classe peuvent être consacrés non seulement à organiser des jeux, mais encore à exécuter quelques exercices de gymnastique. Ainsi, le minimum réglementaire de 60 heures pourra facilement être atteint.

M. le curé *Dubey* examine la question surtout au point de vue moral. Les jeunes gens n'ont pas le goût des jeux honnêtes et décents. Dès qu'ils sont émancipés du catéchisme leurs grandes distractions se trouvent derrière les tables d'auberge. Pour réagir contre cette tendance malsaine, il est nécessaire que les récréations à l'école soient bien dirigées, afin que les enfants y contractent le goût des innocentes distractions auxquelles ils pourront se livrer plus tard près du foyer familial ou au sein de bonnes sociétés.

M. le curé *Perrottet* fait remarquer qu'il y a accord unanime sur l'importance de la question. C'est l'organisation des jeux et de la gymnastique qu'il s'agit de discuter.

Durant le semestre d'hiver, un maître, lorsqu'il a fait 30 heures de classe par semaine, peut-il enseigner la gymnastique? Il ne le croit pas.

Les examens d'ensemble, tels qu'ils se pratiquent dans certains districts, où plusieurs écoles sont réunies, ne permettent pas un contrôle assez sérieux de l'enseignement donné par les maîtres. Il faudrait un examen spécial dans chaque classe.

M. l'inspecteur *Oberson* n'attache pas une importance capitale aux halles de gymnastique qui, actuellement, sont tombées un peu dans le discrédit. Il recommande les exercices corporels en plein air, au

milieu de la belle nature. Ce qui est surtout nécessaire, c'est une cour vaste et bien appropriée.

L'examen de gymnastique en commun offre plusieurs avantages : 1^o c'est d'abord un stimulant pour les maîtres et les élèves ; 2^o l'exécution successive, puis simultanée, de divers exercices par plusieurs écoles, offre des points de comparaison qui facilitent le contrôle du travail de chaque section. Il faudrait généraliser ce procédé et même le perfectionner en l'adaptant au chant.

M. *Merz*, inspecteur, relève le côté hygiénique de la gymnastique. Dans une leçon, les exercices doivent alterner de manière à développer rationnellement toutes les parties du corps. Le nouveau manuel fédéral offre d'ailleurs un certain nombre de leçons-modèles bien propres à guider le maître dans l'enseignement de cette branche.

M. l'inspecteur *Crausaz* est partisan des halles de gymnastique. La plupart de nos bâtiments scolaires sont dépourvus d'un emplacement abrité où les élèves peuvent organiser un jeu ou faire un peu de gymnastique lorsque les abords sont boueux. Qu'en résulte-t-il ? La propreté — première règle de l'hygiène — ne peut pas régner dans nos salles de classe et la santé des enfants s'étiole dans une atmosphère imprégnée de poussière. Les exercices physiques et le chant sont nécessaires pour apporter un peu de diversion dans l'enseignement et combattre les funestes effets du surmenage.

M. le curé *Menétrey* voudrait que les questions mises à l'étude fussent plus restreintes, plus précises. Qui trop embrasse, mal étireint, dit le vieil adage. Le rapporteur, dans le développement du sujet, doit se borner ainsi à des idées générales et ne peut pas aborder des détails vraiment pratiques. Un sommaire, fixant quelques points de repère, serait très utile et empêcherait bien des divagations.

M. *Maradan*, instituteur à Ecuwillens, exprime le regret que beaucoup de nos écoles ne possèdent pas une place convenable pour la gymnastique et les jeux. Dans certaines localités, les enfants doivent prendre leurs ébats sur de simples chemins communaux. Les voisins et les passants se plaignent des abus inhérents à cet état de choses et suscitent des ennuis à l'instituteur.

Mgr *Esseiva* appuie les idées émises précédemment par M. Dubey. Il faut éloigner les enfants des récréations dangereuses de la jeunesse et leur faire aimer les jeux hygiéniques et la gymnastique en excitant leur émulation au moyen de récompenses distribuées avec à-propos.

M. le professeur *Sterroz* se base, pour l'organisation des jeux, sur le nouveau manuel de gymnastique qui renferme tous les détails nécessaires. Si les enfants ne connaissent pas de jeux, s'ils ne savent pas s'amuser, les instituteurs en sont en partie responsables.

M. le directeur *Dessibourg* insiste sur l'importance de la gymnastique durant le semestre d'hiver, alors que les élèves ont le moins de mouvement et que le travail intellectuel est plus intense. Les dispositions du Règlement scolaire ne correspondent malheureusement pas à la nécessité des exercices corporels durant cette époque de l'année.

La construction d'une halle de gymnastique, quoique très utile, serait difficilement réalisable dans chaque commune ; par contre, il faudrait, à son défaut, un emplacement abrité, si possible pourvu des engins nécessaires.

M. le conseiller d'Etat *Python* : L'enseignement de la gymnastique a une très grande importance au point de vue hygiénique. Quelques-

uns s'imaginent qu'elle n'est pas utile dans les campagnes. Tout au contraire, les travaux agricoles déforment le corps et la statistique prouve que la mortalité est plus élevée à la campagne que parmi la classe ouvrière. Les paysans ignorent ou négligent d'observer beaucoup de règles hygiéniques. La gymnastique, si elle est enseignée rationnellement, permet de lutter contre ces fâcheuses négligences et de corriger certaines déformations du corps.

M. *Horner*, professeur, juge la question des jeux comme très complexe. Il faudrait une étude psychologique délicate pour savoir quels sont les jeux qui plaisent et conviennent à la jeunesse.

L'autorité du maître ne se fera jamais trop sentir dans l'organisation des jeux ; la contrainte répugne aux enfants et, dans ce domaine, elle serait maladroite.

M. le préfet *Weck* estime qu'il serait possible de former des sociétés de gymnastique, même dans les campagnes. La halle de gymnastique ne lui paraît pas nécessaire ; il faudrait cependant des cours mieux appropriées.

Les leçons peuvent être données pendant l'hiver sans grands inconvénients ; la gymnastique favorise la circulation du sang et réchauffe le corps. Dans les casernes, les exercices ont lieu toujours en plein air, même par les temps froids.

M. l'inspecteur *Curral* émet le vœu que dans la construction des nouveaux bâtiments scolaires on s'attache à obtenir des locaux et des emplacements suffisants.

Diverses questions de détails mériteraient, à cause de leurs conséquences pratiques, une étude spéciale et un examen plus approfondi :

1^o Les maîtres sont ils bien préparés pour l'enseignement de la gymnastique ?

2^o Ne serait-il pas utile d'extraire du manuel fédéral les exercices hygiéniques les meilleurs ?

3^o Quel temps peut-on consacrer aux jeux et à la gymnastique, surtout durant le semestre d'hiver ?

M. le conseiller d'Etat *Python* veut bien élucider quelques-uns des points encore obscurs et indiquer le moyen de concilier, durant la mauvaise saison, le règlement et les exercices corporels. Le maître prolonge de quinze ou vingt minutes l'interruption qui a lieu dans le cours d'une séance de classe et il en profite pour donner une leçon de gymnastique. En compensation, la sortie de l'école peut être retardée de quelques minutes.

M. le Président donne une nouvelle fois lecture des diverses conclusions du rapport. Elles sont adoptées avec différentes modifications, résultantes des idées émises pendant les délibérations.

Afin de ne pas trop allonger le compte rendu de la réunion, nous passons sous silence la discussion très nourrie sur la rédaction à donner à ces modifications.

Le projet de règlement du Fonds de secours de la Société d'éducation est confié au Comité.

Après avoir pris connaissance des conditions présentées par la Direction de l'Œuvre de Saint-Paul, l'assemblée adopte, en principe, la publicité semi-mensuelle du *Bulletin pédagogique*.

La ratification des comptes et la confirmation du Comité dans ses fonctions sont votées à l'unanimité.

Il est deux heures ; c'est l'instant du banquet.

Quel coup d'œil charmant présente le côté de la cantine réservé à cette deuxième partie de la fête ! Les colonnades disparaissent à moitié sous la verdure ; les oriflammes se balancent sur nos têtes et cachent la nudité de la charpente, tandis qu'au dehors un radieux soleil égaye la campagne. Vraiment le Comité d'organisation et les autorités locales méritent les plus sincères éloges.

La présentation de M. *Bächler*, instituteur à Villars-sur-Glâne, pour remplir les fonctions de major de table, est saluée par d'unanimes applaudissements.

La musique de Belfaux, qui remplit le rôle de musique de fête, nous tient sous le charme de ses harmonieux accords.

M. *Crausaz*, instituteur à Noréaz, ouvre la partie oratoire par un toast vibrant d'enthousiasme à l'Eglise catholique et à sa hiérarchie. Seule, l'Eglise a réalisé le programme divin résumé dans ces paroles : « Aimez-vous les uns les autres. » Il fait ressortir toutes les splendeurs de cette divine institution sous le drapeau de laquelle nous sommes fiers de marcher.

M. *Dubey*, rév. curé de Belfaux, répond au nom du clergé fribourgeois. Le prêtre, dit-il, aime l'école parce qu'elle est l'atelier de l'intelligence ; l'Eglise imite son fondateur qui aimait les enfants d'un amour de prédilection. Les instituteurs préparent à la patrie des citoyens virils et à l'Eglise des chrétiens fidèles ; aussi le clergé les honore, les aime et les estime.

M. *Auderset*, syndic, apporte aux éducateurs et à tous les amis de l'instruction le salut de bienvenue des autorités et de la population de Cressier.

M. *Monnard*, instituteur à Corserey, acclame, en termes poétiques, la patrie suisse et notre beau canton de Fribourg. C'est à nous, éducateurs de l'enfance, qu'appartient l'honneur de préparer l'avenir de la patrie par nos exemples et notre enseignement. Accomplissons vaillamment cette noble mission et préparons à la Suisse des défenseurs qui, dans les combats futurs, sauront, comme les guerriers de Morat, lui faire un rempart de leurs corps.

M. *Maradan*, instituteurs à Ecuwillens, porte son toast au courageux et progressif gouvernement du canton de Fribourg. Il expose la série de progrès réalisés dans tous les domaines, grâce au dévouement éclairé de ceux qui dirigent les destinées de notre pays. Il est heureux de leur présenter, au nom du corps enseignant fribourgeois, les plus chaleureux sentiments de gratitude pour la notable amélioration apportée dans sa situation matérielle.

Bientôt apparaît à la tribune l'énergique silhouette de notre distingué et sympathique Directeur de l'Instruction publique, M. *Python*.

C'est avec émotion qu'il salue Cressier, ce sol classique de la liberté, où nos pères ont fléchi le genou avant la victoire, et sa vaillante population qui a tout fait pour nous ménager une réception au-dessus de ses forces.

Il salue aussi avec bonheur la Société d'éducation à laquelle sont dues tant de fécondes initiatives. Il ne faut pas que les progrès déjà réalisés soient pour nous des oreillers de paresse ; qu'ils nous excitent, au contraire, à marcher toujours de l'avant, car la routine veille sans cesse pour surprendre nos échecs et taire nos succès.

Nos excellentes méthodes ne doivent pas rester sur le papier, mais

descendre dans le domaine pratique. Dans quelques années nous aurons partout la lumière électrique. C'est pourquoi, développons les connaissances techniques, afin que le peuple fribourgeois soit capable de l'utiliser pour sa force et sa richesse.

L'honorable Directeur insiste sur l'importance du dessin, base de l'enseignement professionnel, et sur l'agriculture dont les éléments peuvent être communiqués aux futurs agriculteurs sur les bancs de l'école primaire.

L'Eglise et ses principes, dit-il, en terminant, n'empêchent pas le bonheur et la prospérité du peuple. Marchons d'accord, soyons unis, ayant à notre tête le drapeau de la foi et du progrès.

Il boit au triomphe de la pédagogie et à ce triomphe il associe tout le peuple fribourgeois.

Les applaudissements redoublés de toute l'assemblée accueillent ces éloquentes paroles.

M. *Mathey*, instituteur à Belfaux, porte son toast à nos sympathiques collègues des rives du Rhône. Nous poursuivons le même but, nous avons les mêmes difficultés à vaincre, restons donc unis. La présence de trois délégués du Valais cimente d'ailleurs cette union et nous encourage. Qu'ils rapportent au corps enseignant de leur beau canton le salut fraternel et les vivats chaleureux des instituteurs fribourgeois.

M. *Rouiller*, inspecteur scolaire à Martigny, fait ressortir les traits d'union qui rapprochent Fribourg et le Valais.

C'est la Sarine, ce joli ruban bleu qui descend du Sanetsch ; ce sont les produits des coteaux ensoleillés de la vallée du Rhône ; c'est le glorieux souvenir de la victoire de Morat où Fribourgeois et Valaisans combattaient côte à côte. Honneur à Fribourg qui se trouve à la tête des cantons pour l'enseignement professionnel !

M. *Blanc*, instituteur à Praroman, entonne la mélodie toujours populaire de la montagne : *Le Ranz des vaches*, et les liaubas mélancoliques chantés par l'assistance entière font vibrer tous les cœurs fribourgeois.

Interprète de tous les participants, M. *Tinguely*, instituteur à Ependes, adresse, en excellent termes, l'expression de la plus cordiale reconnaissance aux autorités du district, aux autorités locales qui ont offert les vins d'honneur, à la population de Cressier, dont l'accueil a été si sympathique, à M. Schwartz, l'ami généreux de la Société d'éducation, à M. Papaux, tenancier de l'hôtel de la gare, et surtout à M. l'inspecteur Perriard, président de la Société et organisateur de la fête.

Un merci tout spécial est dû à la vaillante fanfare de Belfaux et à son directeur M. Armand Perriard, ainsi qu'aux sociétés de chant des instituteurs de la Gruyère, de la Glâne et de la Sarine qui nous ont charmés par l'exécution de superbes chœurs.

M. *Biolley*, directeur de l'École pratique d'agriculture, ne veut pas laisser s'écouler cette fête sans remercier d'abord M. le Directeur de l'Instruction publique de son allusion à l'École d'agriculture et les instituteurs qui donnent la première formation aux futurs agriculteurs, C'est à eux qu'il porte son toast.

Une jolie production donnée par M^{lle} *Plancherel*, institutrice à Zénauvaz, termine ce banquet qui a été un vrai régal pour l'esprit aussi bien que pour le corps.

Le train de cinq heures emporte la majeure partie des participants vers la pittoresque cité moratoise. Le petit vapeur : *Le Morat* nous

attend et bientôt nous voguons sur la nappe d'azur vers les fertiles et riants coteaux du Vully.

Il n'entre pas dans le cadre de ce modeste compte-rendu de décrire tout le charme de cette promenade qui restera un des doux souvenirs de cette belle journée.

Après une petite halte à Valaman, notre bateau nous ramène doucement au port du départ.

Un adieu aux amis de la Broye et le train pour Fribourg s'ébranle; il reçoit à la gare de Cressier les derniers hôtes de ce village dont le nom sera désormais écrit en lettres d'or dans les annales de la Société fribourgeoise d'éducation.

Grolley, 30 juin 1901

A. WICHT.

AU CONGRÈS PÉDAGOGIQUE ROMAND

Les annales de la Fédération des instituteurs romands pourront enregistrer comme dates mémorables les journées des 14, 15 et 16 juillet qui ont vu réunis à Lausanne plus d'un millier de membres du corps enseignant appartenant aux diverses régions de la Suisse française.

Les limites restreintes d'un article de revue ne nous permettent pas de faire ici une relation circonstanciée des actes qui ont marqué ces fêtes pédagogiques. Qu'il nous suffise de signaler leur excellente organisation, l'accueil empressé de la population lausannoise pour ses hôtes et les nombreux divertissements offerts aux congressistes par les commissions festives.

Nous croyons d'intérêt plus immédiat de résumer les débats de la séance du 14 juillet, débats qui ont porté sur les deux questions suivantes :

1^o La dépopulation des campagnes; ce que peut faire l'école pour y remédier. (Rapporteur, M. Henchoz, à Lausanne.)

2^o Organisation des cours de vacances pour instituteurs et institutrices (Rapporteur, M. William Rosier, prof., Genève.)

Le travail de M. Rosier a été admis sans discussion et ses conclusions votées en bloc par l'assemblée nombreuse qui remplissait la vaste enceinte du temple Saint-François.

Il en est allé différemment du rapport de M. Henchoz, rapport fort bien conçu dont nous croyons utile de reproduire les conclusions et à propos duquel la *Liberté* a publié une étude savante sur quelques points que l'assemblée de Lausanne n'a pas même effleurés.

« 1. Dans les localités de la campagne, l'école doit contribuer à encourager les enfants d'agriculteurs à suivre la carrière de leurs parents ou à embrasser un métier en rapport avec le travail des champs.